



Délibération du Conseil Communautaire

Le Lundi 15 avril 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Jean-Pierre Prigul–Janick Laville–Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Murielle Cassier-Didier Bazinet- Yves Mahaud- Michel Desmoulin-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard- Jean-Marcel Beau-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemerancier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Christine Laurent-Dominique Caillou-Philippe Chotard-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Priça Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Edwige Badel- Marion Lafaye - Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	1	David Boucard - Commune de Verteillac
Titulaires absents	15	Allain Tricoire-Bernadette Bazinet-Christine Berthé-Lisa Boyer-Joël Constant-Géry Denis-Catherine Esculier-Romain Perruchaud-Bernard Saint Martin-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin- Régis Defraye
Procurations	11	Allain Tricoire à Patrick Lachaud Bernadette Bazinet à Monique Boineau-Serrano Christine Berthé à Brigitte Pourtier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

DELIBERATION N° 2024/47 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 15 AVRIL 2024****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : : Compte administratif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

La présentation du compte administratif 2023 du budget annexe du SPANC peut se résumer ainsi :

COM COM DU PERIGORD RIBERACOIS - SPANC CCPR Budget Annexe - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	218 871,31	G	226 736,23	G-A	7 864,92
	Section d'investissement	B	10 068,57	H	10 017,93	H-B	-50,64

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	39 530,33 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	6 704,18 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	228 939,88	Q=	282 988,67	=Q-P	54 048,79
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	218 871,31	= G+I+K	266 266,56		47 395,25
	Section d'investissement	= B+D+F	10 068,57	= H+J+L	16 722,11		6 653,54
	TOTAL CUMULE	=	228 939,88	=	282 988,67		54 048,79
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		39 530.33		6 704.18		46 234.51
Opérations de l'exercice	218 871 .31	226 736.23	10 068.57	10 017.93	228 939.88	236 754.16
TOTAUX	218 871 .31	266 266.56	10 068.57	16 722.11	228 939.88	282 988.67
Résultats de clôture		47 395.25		6 653.54		54 048.79
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	218 871.31	266 266.56	10 068.57	16 722.11	228 939.88	282 988.67
RESULTATS DEFINITIFS		47 395.25		6 653.54		54 048.79

Cette présentation étant faite, il est proposé au conseil communautaire :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel Beau est nommé Président de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 24 avril 2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribérois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 15 avril 2024
Jean-Marcel Beau**

Signé électroniquement le 18/04/2024 à 17:07
par Didier BAZINET

